

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP1982

Edition du  
21 janvier 2013

DANS CE NUMÉRO

---

**Sortie du nucléaire: le pari risqué des Verts** (Albert Tille)

Une pression bienvenue sur les autorités fédérales ou une diversion dont profiteront les pronucléaires?

**Fédéralisme et propriété privée en cache-sexe d'intérêts particuliers**

(Jean-Daniel Delley)

Réfutation de quelques arguments des adversaires de la loi sur l'aménagement du territoire

**Les limites du moins-disant fiscal** (Jean-Pierre Ghelfi)

Le paradis et l'enfer ne sont pas très éloignés l'un de l'autre

**Repower en Calabre** (Federico Franchini)

Les tribulations d'une centrale au charbon voulue par une entreprise électrique grisonne

# Sortie du nucléaire: le pari risqué des Verts

Une pression bienvenue sur les autorités fédérales ou une diversion dont profiteront les pronucléaires?

Albert Tille - 19 January 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22545>

Les Verts réagissent rapidement. Le 11 mars 2011, c'est la catastrophe de Fukushima. Le 26 avril, ils déposent pour examen à la Chancellerie fédérale une initiative [Pour la sortie programmée du nucléaire](#).

Simple et clair, le texte interdit l'exploitation du nucléaire pour produire de l'électricité et impose la mise hors-service des centrales existantes 45 ans après leur mise en service. Pour la plus ancienne, ce serait un an après l'acceptation de l'initiative. Pour les autres, les fermetures interviendraient en 2016, 2017, 2024 et 2029.

Une semaine après le début de la récolte des signatures, le Conseil fédéral annonce, lui aussi, sa volonté de sortir du nucléaire, mais avec un programme moins contraignant ([DP 1913](#)). La durée de vie d'une centrale sera de 50 ans, avec un sursis possible si la sécurité des installations est garantie. Ni ces dates de fermeture des centrales ni l'abandon du nucléaire ne seront inscrits dans la Constitution, ce qui laisse la porte ouverte, en plus de l'étalement des échéances, à une éventuelle nouvelle technologie nucléaire «propre».

Ce programme gouvernemental, appuyé par le Parlement, est qualifié d'historique. Il n'arrête pas les Verts. Leur initiative

aboutit dans le délai prescrit avec 107'500 signatures valables. Le texte se démarque faiblement de la nouvelle politique fédérale, par cinq ans de moins dans la date de péremption des centrales. Mais avant tout, il impose ce que le gouvernement promet. Et sans la contrainte, les efforts pour se passer du nucléaire s'évanouissent.

Acceptée par le peuple, l'initiative garantirait donc la sortie programmée du nucléaire. Mais la campagne sera rude. Les adversaires brandiront la menace de pénurie d'électricité, de hausse des prix, de l'obligation d'acheter à l'étranger du courant nucléaire ou de l'électricité au charbon responsable du réchauffement climatique. Ils brandiront l'espoir de l'«*atome vert*» au thorium. Refusée, l'initiative donnerait des ailes aux partisans du nucléaire pour faire exploser l'actuel prudent soutien du Parlement à la décision historique du gouvernement.

L'examen des précédents scrutins populaires sur le nucléaire ne plaide pas en faveur d'un succès de l'initiative des Verts.

Rappel chronologique des faits.

En 1987, un an après la catastrophe de Tchernobyl,

deux initiatives hostiles au nucléaire sont déposées. L'une, munie de 135'000 signatures, demande un moratoire de dix ans sur la construction de centrales. L'autre, appuyée par 105'000 signatures, veut un abandon progressif de l'énergie atomique.

En 1990, le peuple suisse accepte le moratoire par 54,5 % des voix et refuse l'abandon à 52,9%.

En 2003, deux textes à peu près analogues subissent un net échec en vote populaire, le moratoire à 58,4%, l'abandon à 68,3%.

Première constatation: un texte modéré passe plus facilement qu'une exigence plus ferme. Deuxième évidence: l'émotion après une catastrophe nucléaire diminue rapidement. Dix jours après Fukushima, un sondage d'opinion indique que 87% des Suisses sont favorables à un abandon progressif du nucléaire ([DP 1905](#)). Une année plus tard, un sondage organisé par l'Université de Zurich constate qu'une majorité de la population a certes une attitude critique par rapport au nucléaire, mais que seulement 12% des sondés estiment que les centrales suisses ne sont pas sûres. Les questions posées ne sont certes pas les mêmes. En une année cependant, l'érosion antinucléaire est

sensible.

Comme le veut le rythme fédéral, le vote populaire sur la nouvelle initiative n'interviendra pas avant 2015,

et sans doute plus tard en raison des manœuvres de retardement de parlementaires pronucléaires avoués ou discrets. Nous pourrions donc nous attendre à un scrutin

d'après Fukushima rappelant celui post-Tchernobyl de 1990: un rejet de l'initiative avec, comme dommage collatéral, un affaiblissement de la piste plus modérée du Conseil fédéral.

## Fédéralisme et propriété privée en cache-sexe d'intérêts particuliers

Réfutation de quelques arguments des adversaires de la loi sur l'aménagement du territoire

Jean-Daniel Delley - 19 January 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22554>

Fédéralisme et droit de propriété sont les deux mamelles auxquelles se nourrit l'opposition à la loi révisée sur l'aménagement du territoire (LAT). Des ressources de tout temps mises en œuvre par les adversaires d'une «*utilisation judicieuse et mesurée du sol et d'une occupation rationnelle du territoire*» comme le prescrit la Constitution fédérale (art.75).

A l'analyse, cette double ligne d'attaque se révèle n'être qu'un rideau de fumée destiné à camoufler des intérêts particuliers.

Alors même que la superficie restreinte du pays exigerait une grande détermination dans la gestion du sol, l'aménagement du territoire a toujours été à la peine en Suisse. La Confédération ne se voit attribuer qu'en 1969 une compétence en la matière, une compétence qui se limite à poser un cadre général. Il faut attendre ensuite onze ans pour qu'entre en vigueur une loi

d'application souple à souhait: l'Union suisse des arts et métiers (USAM), déjà elle, associée à la Ligue vaudoise, avait mené avec succès le combat référendaire contre une première version jugée centralisatrice.

La révision soumise au verdict populaire le 3 mars prochain constitue une mise sous tutelle des cantons et des communes, protestent les opposants. Fondamentalement, l'aménagement appartient à la sphère de compétence des collectivités locales. Ces dernières sont mieux à même de tenir compte des spécificités du lieu et de la région et de comprendre les besoins de leur population. Et les opposants de faire référence à l'[article 2 de la LAT](#) qui exige de laisser aux autorités subordonnées la liberté d'appréciation nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches.

Mais en réalité cette liberté a conduit de trop nombreux

cantons et communes à négliger leurs tâches. Avenir Suisse, la boîte à idées des milieux économiques, est peu connue pour ses sympathies vertes. Dans une [étude](#) fouillée, elle note que la grande majorité des cantons n'appliquent pas correctement le droit fédéral et que certaines communes ont même allègrement franchi les limites de l'illégalité. Alors que la [LAT](#) impose un dimensionnement des zones à bâtir répondant aux besoins des quinze prochaines années, la plupart des cantons ont planifié des zones bien au-delà de cette échéance; certaines communes disposent de zones à bâtir pour les cinquante prochaines années!

L'USAM dénonce la «*mise sous tutelle des cantons et des communes*» qui n'auront plus qu'à exécuter les ordres de Berne. En réalité, la loi révisée ne fait que rappeler et appliquer une disposition en vigueur depuis plus de 30 ans,

en donnant un délai de cinq ans aux cantons pour ramener la superficie de leur zone à la norme légale.

Parce qu'elle prévoit de prélever une partie de la plus-value résultant du classement d'un terrain en zone constructible et d'exiger des propriétaires thésaurisant leur bien-fonds qu'ils construisent, la révision de la LAT constituerait une grave atteinte à la propriété privée, accuse l'USAM.

Dans ce cas également, la révision ne fait que concrétiser

une [disposition déjà en vigueur](#) qui a été superbement ignorée par tous les cantons, à l'exception de Bâle-Ville, Neuchâtel, Genève et Thurgovie. La plus-value réalisée grâce à un classement en zone constructible résulte d'une décision publique. Prélever une part - d'ailleurs modeste - de cette plus-value ne touche pas à la propriété mais à l'usage qu'on peut en faire et donc à sa valeur. Le sol est une ressource rare et non extensible. Il est dès lors légitime que la collectivité en réglemente l'usage et intervienne par exemple contre

les propriétaires qui renoncent délibérément à construire, créant la pénurie dans l'attente d'une augmentation du prix de leurs terrains.

L'USAM et ses affiliés dégradent le sens du fédéralisme et le droit de propriété en de vulgaires instruments de défense d'intérêts particuliers. Ils légitiment des pratiques illégales qui ont déjà sérieusement mis à mal la qualité du territoire. Il est temps de prononcer une sérieuse remise à l'ordre le 3 mars prochain.

## Les limites du moins-disant fiscal

Le paradis et l'enfer ne sont pas très éloignés l'un de l'autre

Jean-Pierre Ghelfi - 19 January 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22525>

«*Il est temps de discuter de freins à la croissance.*» Cette idée n'émane pas des promoteurs de l'initiative Ecopop qui veulent limiter drastiquement l'augmentation de la population suisse, mais du président démocrate-chrétien du Conseil d'Etat zougais. Le plan de développement prévoit une hausse démographique de 22'000 personnes d'ici à 2030. Le gouvernement cantonal propose de la réduire de moitié.

Zoug comptait 93'000 habitants il y a quarante ans. Maintenant 150'000. Soit une progression de plus de 60%. En fait, c'est l'ensemble de la Suisse centrale qui est confronté à

une forte poussée de population, de 40% au cours des quatre dernières décennies. Pour comparaison: environ 40% dans la région lémanique (VD, GE, VS) et au Tessin, 25% à Zurich et dans les régions du nord-est et du nord-ouest, 13% dans la région Mittelland (BE, FR, NE, JU, SO).

Dira-t-on que cette idée de freins à la croissance est la rançon du succès? Il est évident que la pratique de sous-enchère fiscale, ancienne pour Zoug, plus récente pour les autres cantons de Suisse centrale, se traduit par un développement économique accéléré qui sur la durée

produit des effets positifs sur le plan financier, mais entraîne aussi des conséquences négatives pour l'habitat et le cadre de vie du fait de l'ouverture continue de nouvelles zones de construction, du bétonnage incessant et du mitage du territoire.

### Bien collectif

Le paysage est un bien collectif auquel la population suisse est en général très sensible, comme la votation sur l'initiative populaire fédérale «*pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires*» (initiative Franz Weber) l'a

récemment mis en évidence. C'est surtout un bien collectif qui ne se renouvelle pas, et sur lequel on ne revient pas. Tout changement est pratiquement définitif. D'où, comme DP l'a déjà souligné à plusieurs reprises ces derniers mois, l'importance de la votation du 3 mars relative à la loi sur l'aménagement du territoire.

Le développement économique accéléré de Zoug produit aussi des effets pervers pour les habitants du canton. A force d'attirer des multinationales dont les cadres sont généreusement rétribués, les loyers pratiqués dans les nouveaux immeubles, comme dans les anciens qui sont rénovés, excèdent souvent de loin ce que les habitants peuvent payer. Ces derniers sont ainsi conduits à chercher de nouveaux lieux d'habitation dans des régions plus éloignées où les loyers n'ont pas encore pris l'ascenseur. Il en résulte un vrai malaise, dont les partis politiques doivent tenir compte.

## **Impôts et loyers**

On dit souvent de Zoug que c'est un paradis fiscal, et qu'à l'inverse Neuchâtel est un enfer. Si l'on tient compte cependant du coût du logement dans le budget d'un ménage, l'écart se réduit très significativement.

Les quelques chiffres donnés

ci-dessous datent de 2003. A cette époque, l'Office fédéral de la statistique avait publié une [Enquête de structure sur les loyers](#) qui n'a, à notre connaissance, pas été renouvelée. Elle permettait de voir que le loyer du logement était de 1486 francs dans l'agglomération zougoise et de 801 francs pour les agglomérations de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (*idem* à quelques francs près pour le Jura).

Dans l'intervalle, ce que l'on sait de l'évolution des loyers dans la région zougoise permet de penser que l'écart s'est plutôt élargi que réduit. Or l'écart fiscal en 2011 entre Zoug et Neuchâtel correspond à peu de choses près à la différence des loyers de 2003 entre ces deux cantons. Autrement dit, à Zoug on paie peu d'impôts mais beaucoup de loyers; la situation est inverse à Neuchâtel, mais le total des deux est presque identique! Certes, l'herbe est toujours plus verte dans le champ d'à côté, mais cela ne garantit pas qu'on se trouve vraiment au paradis.

## **Honorabilité douteuse**

Se joue aussi une autre partie dans la Suisse centrale, celle de la concurrence fiscale exacerbée qui semble avoir atteint ses limites, comme pourraient l'indiquer les résultats de la votation sur une

hausse de la fiscalité en ville de Lucerne ([DP 1980](#)). Ne craignant pas le ridicule, les autorités zougaises se sont offusquées que le canton de Lucerne ait «osé» réduire les impôts des personnes morales et se présente maintenant comme le canton le plus avantageux. Ces diminutions systématiques des taux d'imposition ont fini par mettre dans le rouge les finances de ces cantons qui n'ont de cesse de couper dans les prestations pour tenter d'équilibrer leurs comptes, souvent d'ailleurs sans y parvenir, de sorte que même au sein des partis bourgeois l'on évoque désormais une inversion de tendance.

Il y a enfin une retombée assurément ni attendue ni désirée de ces politiques de moins-disant fiscal qui est celle de l'arrivée de contribuables, personnes et sociétés, dont l'honorabilité est douteuse. Les cas de «*délits économiques complexes*» augmentent d'année en année, obligeant les autorités à engager des procureurs supplémentaires spécialisés pour les traiter (*NZZ am Sonntag* du 15 avril 2012). On se refuse encore officiellement à parler de criminalité organisée, mais sans doute n'est-ce qu'une question de temps.

Confirmation que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

# Repower en Calabre

Les tribulations d'une centrale au charbon voulue par une entreprise électrique grisonne

Federico Franchini - 19 January 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22537>

Plus d'un milliard d'euros. C'est le montant que veut investir la société électrique grisonne [Repower](#) pour la construction d'une centrale au charbon à Saline Joniche, en Calabre. Un projet énorme et très controversé.

En Italie du Sud, Saline Joniche est le symbole de la faillite des politiques industrielles des années septante. Un projet de développement régional prévoyait l'implantation de la fabrique [Liquichimica](#). Terminé en 1974, l'établissement n'a presque jamais fonctionné. C'est justement ici, sur les ruines de l'ancienne Liquichimica, que Repower veut construire sa propre centrale au charbon.

En juin dernier, le projet a reçu l'autorisation du ministère de l'environnement italien. Une décision qui contraste avec le Plan énergétique régional de la Calabre interdisant la production d'énergie électrique à partir du charbon. Le ministère de la culture avait aussi mis son veto, car le projet est situé dans une zone archéologiquement importante.

Le projet a suscité une levée de boucliers, tant en Calabre que dans les Grisons. En Italie, les associations environnementales et la Région ont déposé trois recours. Aux Grisons, la population choisira en septembre prochain si Repower,

dont le canton est le principal actionnaire, pourra poursuivre le projet.

Outre ce risque de blocage par les recours, le projet de Saline Joniche est fort controversé pour bien d'autres raisons.

## «Le CO<sub>2</sub> n'est pas toxique»

Les opposants ne veulent pas chasser Repower de la Calabre. Au contraire. Ils demandent que la société développe un projet centré sur les énergies renouvelables et conciliable avec la vocation touristique de la région.

Ce qu'ils ne veulent pas, c'est le charbon. Avec 7,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> par an, les émissions générées par la centrale équivaldraient à 17,5% du total des émissions en Suisse en 2009. Pour Repower, les émissions de CO<sub>2</sub> ne sont cependant pas une préoccupation. Une vidéo postée sur le site de la SEI, la société chargée du projet détenue à 67.6% par Repower, en évoque les vertus: *«Lorsqu'on parle de charbon, on pense tout de suite aux émissions de CO<sub>2</sub> et au-dit effet de serre. Il est important de rappeler que le CO<sub>2</sub> est le gaz produit quotidiennement par les plantes et notre organisme quand nous respirons. Pour cette raison il n'est pas toxique. C'est justement l'effet de serre qui permet la vie sur notre*

*planète.»*

## Marché italien

L'investissement de Repower est également douteux d'un point de vue économique. En août 2011, plusieurs économistes et scientifiques suisses ont [rendu attentive](#) la direction de Repower aux risques financiers d'un tel investissement. En effet, la centrale est conçue pour approvisionner le marché italien. Or récemment le président d'ENEL, le plus grand opérateur électrique italien, a affirmé que les centrales à charbon ne sont plus rentables. En particulier en Italie, pays qui dispose d'un parc de production énergétique équivalant au double de sa consommation maximale, et en Calabre, région exportatrice d'électricité.

## Appétits criminels

L'investissement de Repower attire les appétits de la criminalité locale. Le procureur anti-mafia Nicola Gratteri a récemment [mis en garde](#) la société grisonne sur les «inévitables» risques d'infiltration de la part de la criminalité organisée calabraise. Pour faire face à cette éventualité, Repower a signé un «[Protocollo di legalità](#)», une sorte de certification dont l'efficacité est contestée par les opposants à la centrale.

Ces derniers exigent un contrôle des partenaires de Repower. Car des soupçons pèsent sur le groupe Hera, principal partenaire de Repower dans la construction de la centrale et copropriétaire avec la société grisonne de la centrale à gaz de [Tevarola](#), et avec EGL d'une autre centrale à gaz à Sparanise. Hera, contrôlé à 50% par les municipalités de l'Emilie-Romagne, est suspecté d'être impliqué dans [un réseau](#) d'affairistes et politiciens corrompus, actifs dans la construction de centrales électriques au sud de l'Italie. Des enquêtes journalistiques ont mis en lumière notamment des liens entre le groupe Hera et [Nicola Cosentino](#), ancien sous-secrétaire du ministère de

l'économie du gouvernement Berlusconi, contraint à la démission en 2010 à cause de ses relations avec la camorra.

### **Dernières nouvelles**

Le gouvernement des Grisons maintient son soutien à la centrale. En novembre, il a opposé un [contre-projet](#) à une initiative populaire contre le charbon. Ce contre-projet prévoit l'interdiction aux sociétés détenues par le canton d'investir dans le charbon; mais il autorise Repower à poursuivre son projet calabrais.

Jusqu'en décembre, le canton (46%), Axpo (21,6%) et Alpiq (24,4%) se partageaient le capital de Repower. En grande difficulté financière, Alpiq a

[annoncé](#) en décembre la vente de sa participation à Axpo et au canton, ce qui donne à ce dernier la majorité absolue.

Le 16 janvier dernier, Repower a [communiqué](#) sa volonté de diminuer de 57,6 à 20% sa participation dans la société chargée du projet de Saline, la [SEI SpA](#). Cette décision est peut-être due à la recherche du nouveau partenaire de Repower, remplaçant Alpiq. Car les sociétés intéressées - on parle des Services industriels de la ville de Zurich (EWZ) ou des Forces motrices bernoises - ne verraient pas d'un bon œil la participation à la centrale calabraise. De même qu'Axpo, société qui n'a jamais soutenu, directement ou indirectement, le charbon.

## Index des liens

### **Sortie du nucléaire: le pari risqué des Verts**

[http://www.admin.ch/ch/f/ff/2011/index0\\_20.html](http://www.admin.ch/ch/f/ff/2011/index0_20.html)

<http://www.domainepublic.ch/articles/17605>

<http://www.domainepublic.c7/articles/17045>

### **Fédéralisme et propriété privée en cache-sexe d'intérêts particuliers**

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/700/a2.html>

<http://www.avenir-suisse.ch/fr/2242/l%E2%80%99amenagement-du-territoire-entre-prescriptions-et-execution/>

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/700/a15.html>

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/700/a5.html>

### **Les limites du moins-disant fiscal**

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/05/22/publ.html?publicationID=2829>

<http://www.domainepublic.ch/articles/22425>

### **Repower en Calabre**

<http://www.repower.com/>

[http://inchieste.repubblica.it/it/repubblica/rep-it/2012/03/27/news/uno\\_scheletro\\_in\\_abbandono\\_l\\_ex\\_liquidimica-32243037/](http://inchieste.repubblica.it/it/repubblica/rep-it/2012/03/27/news/uno_scheletro_in_abbandono_l_ex_liquidimica-32243037/)

<http://www.foes.de/pdf/2011-08-Offener-Brief-Kohlekraft.pdf>

<http://www.tio.ch/News/Ticino/Cronaca/701742/La-procura-di-Reggio-Calabria-alla-Repower-La-Mafia-vi-cerc hera/>

<http://www.repower.com/it/media-ed-eventi/comunicati-stampa/dettaglio/repower-agisce-nel-rispetto-della-legalita-e-respi-740/>

<http://www.repower.com/it/produzione/impianti/centrale-a-ciclo-combinato-di-teverola/>

[http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=0CEIQFjAC&url=http%3A%2F%2Fwww.infoaut.org%2Findex.php%2Fnode%2Fmodena%2Fitem%2Fdownload%2F20&ei=YW\\_5UluAJ7L24QT95YHACA&usg=AFQjCNEzZ5jtik2sGKM882C67N18zph9gQ&sig2=zjErRjSk3L8\\_2D2EWjBEkQ&bvm=bv.41248874,d.bGE](http://www.google.ch/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=0CEIQFjAC&url=http%3A%2F%2Fwww.infoaut.org%2Findex.php%2Fnode%2Fmodena%2Fitem%2Fdownload%2F20&ei=YW_5UluAJ7L24QT95YHACA&usg=AFQjCNEzZ5jtik2sGKM882C67N18zph9gQ&sig2=zjErRjSk3L8_2D2EWjBEkQ&bvm=bv.41248874,d.bGE)

<http://isegretidellacasta.blogspot.ch/2011/08/un-camorrista-in-parlamento-la-vera.html>

<https://www.gr.ch/IT/media/Comunicati/MMStaka/2012/Seiten/2012110101.aspx>

<http://www.alpiq.ch/fr/medias/communiqués-de-presse-articles/press-releases.jsp?news=tcm:116-98850&>

<http://www.handelszeitung.ch/unternehmen/repower-baut-anteil-umstrittenem-kohlekraftwerk-ab>

<http://www.progettosei.it/>